

**CLASSIFICATION DU PERSONNEL OUVRIER
DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE**

Catégorie I

Manoeuvre

Travailleur sans aucune spécialité.

Catégorie II

Manoeuvre spécialisé

Manoeuvre qui exécute des travaux simples nécessitant une adaptation préalable, capable d'aider les ouvriers pouvant exécuter des travaux exigeant un effort physique.

Manutentionnaire de poids légers (emballages vides, sacs de lait, bidons) homme chargé du nettoyage (gros nettoyage bloc sanitaire, canalisations appartenant à l'usine). Ramasseur non conducteur n'ayant pas la responsabilité du ramassage du lait. Déchargeur de camions (réception d'emballages vides). Verseur de lait non responsable de la conduite d'une machine. Convoyeur de camion. Mouleur de fromage simple. Manoeuvre de haloir et de séchoir. Manoeuvre effectuant la mise en boîte et emballage.

Catégorie III

Ouvrier

Ouvrier qui exécute des travaux (simples) nécessitant des connaissances et une expérience pratique, capable d'effectuer le travail sous la surveillance d'un ouvrier plus qualifié de son équipe.

Laveur d'emballages sur machines (bidons, cageots, contracteurs, casiers) chargé du nettoyage et du remplissage des bidons et de l'entretien du matériel y afférent.

Garçon ou femme de laboratoire chargé du nettoyage et du rangement des ustencils, de l'entretien et de la propreté des locaux. Ouvrier chargé de la reconstitution du lait et du nettoyage afférent à son service. Convoyeur de camion de livraison.

Catégorie IV

Ouvrier spécialisé

Ouvrier qui exécute des travaux nécessitant des connaissances pratiques et des connaissances techniques spéciales mais restreintes acquises par une formation préalable, assure ou contrôle au sein de son équipe la bonne exécution de certains travaux simples mécanisés ou non.

Conducteur de machine nécessitant un temps d'initiative d'un mois au moins. Monteur de boîtes ou de caisses à la machine, approvisionneurs de machine ou ouvrier travaillant sur une chaîne de fabrication ou de conditionnement dont le travail nécessite une régularité constamment liée à celle de la machine. Tout ce qui est aide (aide mécanicien, aide électricien, aide menuisier, aide laborantin, aide pasteurisateur). Chauffeur de véhicule de moins de 3 tonnes, chauffeur d'engin de manutention et chauffeur de tracteur.

Catégorie V**Ouvrier qualifié**

Ouvrier ayant une connaissance de son métier acquise par un véritable apprentissage ou une formation professionnelle ou par une pratique suffisante du métier dont il exécute ou contrôle les travaux au sein de son équipe.

Conducteur responsable de machines (yaourts, beurre, fromages, stérilisation, pasteurisation). Mécanicien, électricien, menuisier, chauffeur de chaudière, peintre, soudeur, maçon, laborantin. Chauffeur poids lourd, chauffeur transport en commun.

Catégorie VI**Ouvrier hautement qualifié**

Ouvrier possédant des connaissances professionnelles approfondies sanctionnées par un diplôme ou acquises par une longue pratique du métier, qui lui permettent d'exécuter ou de faire exécuter sous sa responsabilité les travaux ou les cycles de fabrication qui lui sont confiés.

Beurrer professionnel
Fromager professionnel

Chauffeur livreur vendeur ayant la responsabilité d'établir et d'encaisser les factures et de prendre les commandes.

Conducteur et régleur d'un groupe de pasteurisateurs à plaques.

Chimiste laitier.

Catégorie II**Dactylographe**

Employée travaillant sur une machine à écrire en mesure de dactylographier des lettres ou des états imprimés ou manuscrits avec une présentation correcte.

Téléphoniste

Employée chargée uniquement de réceptionner les appels et de passer les communications simples et sans standard.

Aide soignant

Auxiliaire médical qui peut donner les premiers soins.

Catégorie III**Employé aux écritures**

Employé sans connaissances comptables chargé à partir de documents déjà établis de travaux de mise à jour de vérification, d'opérations arithmétiques, pouvant nécessiter l'utilisation de machines à calculer d'usage simple.

Employé d'exploitation

Employé chargé d'accomplir divers travaux de bureaux dans un service d'exploitation.

Dactylographe diplômée

Employée ayant un diplôme travaillant sur machine à écrire capable de dactylographier des états ou des lettres imprimées ou manuscrites avec présentation et orthographe correctes.

Pointeau

Employé chargé de la vérification des heures de présence effectives des ouvriers d'après les feuilles en fonction des heures de présence (et autres travaux qui se rattachent aux feuilles de présence).

Surveillant

Agent chargé de la surveillance et de la vérification d'opérations exigées par son service.

Catégorie IV**Employé de comptabilité**

Employé exécutant dans un bureau de comptabilité et suivant les directives du comptable ou du chef comptable tous travaux élémentaires de comptabilité ne nécessitant pas les connaissances du mécanisme comptable.

Employé du service commercial

Employé ayant des connaissances pratiques chargé sous les ordres d'un chef de service ou de bureau de la réalisation d'opérations commerciales (correspondance, tenue de fiches, commandes).

Sténo-dactylo

Employée munie d'un CAP ayant une pratique suffisante avec une orthographe et une présentation correcte.

Téléphoniste standardiste

Employée sur standard occupée exclusivement et en permanence à passer des communications.

Animateur (ice) social (e)

Agent chargé (e) d'accomplir les formalités et les relations nécessaires du personnel auprès des organismes médicaux et sociaux.

Contrôleur

Agent chargé sous la responsabilité de son chef direct de procéder à des opérations de contrôle et de vérification au sein du service de distribution et auprès des clients.

Magasinier

Agent chargé de la réception et du stockage des produits et matériels divers dont il tient les états des entrées et sorties appropriées.

Dactylo-facturière

Dactylographe diplômée ayant une connaissance pratique pour l'établissement des factures à partir des documents.